

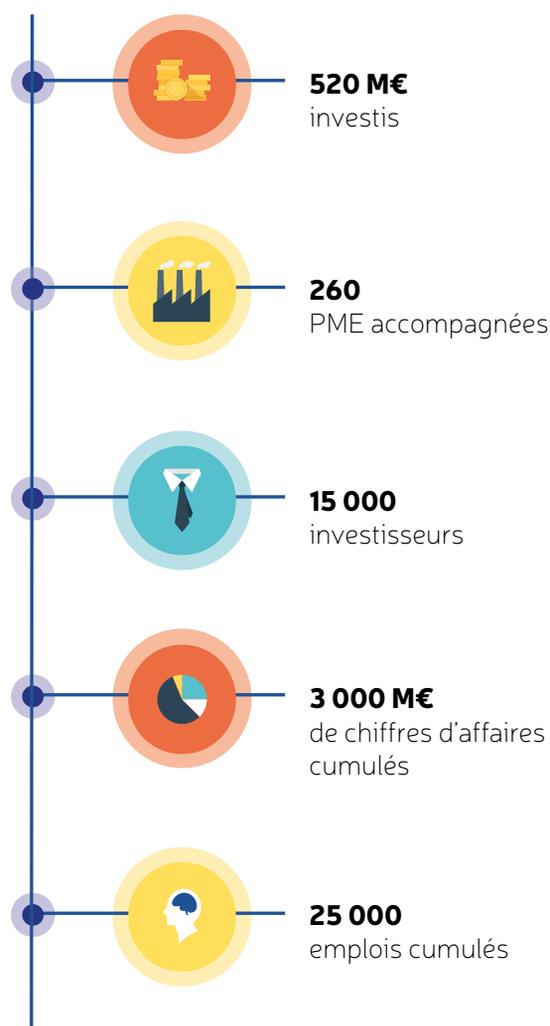
AUDACIA
société d'investissement indépendante

DIRECT PME 2022

MANDAT DE GESTION
JUN 2016

AUDACIA ACCOMPAGNE DEPUIS 2008 LES PME INNOVANTES DE L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE

AUDACIA AUJOURD'HUI



UN INVESTISSEMENT DANS L'ÉCONOMIE RÉELLE

L'investissement dans des PME non cotées permet de placer à moyen terme son épargne dans l'économie réelle et productive en cherchant à bénéficier du dynamisme d'entrepreneurs de talent en contrepartie d'un risque de perte en capital.

UN CADRE FISCAL ATTRACTIF EN CONTREPARTIE DU RISQUE DE PERTE EN CAPITAL ET D'UNE DÉTENTION DES TITRES JUSQU'AU 1^{ER} JANVIER 2022 MINIMUM. AUCUN TERME N'EST FIXÉ POUR LA LIQUIDATION DU PORTEFEUILLE*.

* En vigueur au 1^{er} janvier 2016

À LA SOUCRIPTION

50% de réduction ISF plafonnée à **45 000€*** (90 000€ d'investissement maximum)

DURANT LA VIE DE L'INVESTISSEMENT

100% des sommes investies exonérées d'ISF dès le 1^{er} janvier 2017

* plafond maximum global de réduction ISF prévu par la loi

UNE GESTION DÉLÉGUÉE À AUDACIA

SÉLECTION ET SUIVI DES PARTICIPATIONS

Audacia sélectionne en amont un portefeuille de PME qu'elle juge rentables et en croissance qui opèrent sur des marchés jugés porteurs et souvent mondialisés. Audacia représente juridiquement l'investisseur au capital des PME et met à disposition tous les semestres un suivi de portefeuille présentant l'évolution économique et financière de l'activité de chacune des PME investies.

PLAFONNEMENT

Une option laissée à la main des entrepreneurs permettra à ceux-ci de racheter les titres détenus par l'investisseur sur la base d'une valorisation de sortie comprise le plus souvent entre 1,1x et 1,5x la valorisation d'entrée. La performance dans chacune des participations pourra donc être plafonnée jusqu'à 1,1x la mise initiale, ce qui limiterait la rentabilité de l'investissement dans les participations concernées à 1,92% en cas d'exercice de l'option de rachat. Si l'option n'était pas exercée par un ou plusieurs entrepreneurs, Audacia fera ses meilleurs efforts pour céder les titres.

NB : Ce mécanisme d'option limitera la rentabilité de l'investissement et n'est en aucun cas une garantie de liquidité. Par ailleurs, la totalité de la moins-value sera supportée par l'investisseur dans le cas de la dégradation de la santé économique et financière d'une ou plusieurs participations.

Scénarii de performance (évolution de la valorisation du portefeuille depuis la souscription)	Prix de souscription d'une action	Prix de cession des actions de préférence Audacia	Prix de cession des autres actions ordinaires	Sous performance induite par le mécanisme d'option	Perte en capital pour les détenteurs des actions de préférence
Pessimiste : 50%	100 €	50 €	50 €	0 €	50%
Médian : 150%	100 €	110 € à 150 €	150 €	0 € à -40 €	0%
Optimiste : 250%	100 €	110 € à 150 €	250 €	-100 € à -140 €	0%

Attention, les scénarii ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective.

INVESTIR EN DIRECT AVEC AUDACIA



CARACTÉRISTIQUES

Cadre réglementaire	Mandat de Gestion
Nature de l'investissement	En direct au capital de PME
Fiscalité	Éligible à la réduction d'ISF
Société de Gestion	Audacia
Durée fiscale de détention des titres*	5 ans et demi minimum
Investissement minimum	5 000 €
Multiple de souscription	20 €
Reporting / Valorisation	Semestriel / Annuelle

* afin de bénéficier de l'avantage fiscal.

TABLEAU DE FRAIS

	Frais nets à la charge du mandant	Frais nets à la charge des PME*
Frais d'entrée	0%	12% TTC
Frais de sortie	0%	0%
Frais de gestion (annuels)	0%	4,8% TTC
Frais liés aux investissements	0%	0%
Frais annexes (tenue de compte, registre)	0%	0%

* Les frais à la charge des PME limitent la performance de l'investissement et font peser un risque sur la santé financière des participations. **Ces frais cumulés sur 6 années représentent 40,8%**. Ces frais seront facturés sous forme de frais d'animation et de représentation des titulaires d'actions de préférence par Audacia aux PME qui composent le portefeuille.

Audacia attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale définie par l'article 885-0 V bis du CGI. Les contraintes attachées à l'obtention de l'avantage fiscal et les facteurs de risque liés au Mandat de Gestion sont présentés de manière détaillée dans le document d'information annexé au Mandat. L'investissement proposé ne relève pas du domaine juridique du rescrit fiscal. Les avantages des dispositifs fiscaux présentés dépendent notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement et du cadre réglementaire en vigueur. Audacia rappelle qu'il n'existe pas de principe constitutionnel assurant la stabilité du dispositif fiscal dont souhaite

bénéficier le mandant. A ce titre, les modalités et avantages du dispositif fiscal pourraient être rétroactivement remis en cause. Audacia rappelle qu'elle prendra toute mesure raisonnable lui permettant de détecter les situations de conflit d'intérêt lors de l'exécution du Mandat, conformément à sa politique de gestion des conflits d'intérêts (disponible sur son site Internet). La conclusion du mandat de gestion est permise uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S. Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine) et dans les conditions prévues aux conditions générales.

AUDACIA
société d'investissement indépendante

6, rue de Téhéran 75008 Paris - T : 01 56 43 48 00 - F : 01 56 43 48 08 - contact@audacia.fr - www.audacia.fr
Société par actions simplifiée au CA de 457 000 € - Société de Gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers - N° GP-09000025

CALENDRIER



2016

- Investissements avant le 15 juin
- Documents fiscaux de réduction

2017 - 2021

- Documents fiscaux d'exonération
- Suivi semestriel des investissements

2022

- Restitution des liquidités disponibles à partir de mars

EN SAVOIR PLUS

Présentation du portefeuille, chiffres clés, vidéos, reporting...

www.audacia.fr



RISQUES

Les avantages fiscaux obtenus via la conclusion du mandat de gestion sont acquis en contrepartie de risques et contraintes.

DURÉE FISCALE MINIMUM DE DÉTENTION DES TITRES :

5 ans et demi soit jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année qui suit celle de l'investissement (article 885-0 V bis du CGI). Audacia ne pourra céder les titres avant cette date et ne peut garantir la liquidité totale à l'issue de cette période de détention.

RISQUE INHÉRENT À TOUT INVESTISSEMENT EN CAPITAL :

Le mandat de gestion expose l'investisseur à un risque de perte en capital. Aucune garantie en capital n'est proposée.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ :

L'investissement au capital de sociétés non cotées est par nature peu ou pas liquide. La cession des titres peut s'avérer délicate. Si la durée fiscale minimum de détention des titres est de 5 ans et demi, l'objectif de liquidité pour l'investisseur sera de 6 ans. Cette durée pourra toutefois être dépassée en cas de difficultés rencontrées dans la cession des titres.

RISQUE DE RENTABILITÉ LIMITÉE :

L'option d'achat consentie aux PME limite l'accès de l'investisseur à la valeur créée. Le potentiel de plus-value est donc plafonné, alors que l'investisseur supportera toute moins-value si l'investissement évoluait défavorablement. Il appartient à l'investisseur de vérifier auprès de son conseil l'intérêt du montage proposé en fonction de son profil. L'investissement proposé ne comporte pas d'intérêt pour les investisseurs bénéficiant du bouclier fiscal ou du plafonnement d'ISF.
